

La prévention plutôt que les sanctions : UNE VIE SANS VIOLENCE POUR LES FEMMES EN BOLIVIE



Marche *Ni Una Menos* (Pas une de moins), La Paz - Bolivie, octobre 2016. Photographie : Juan Espinoza del Villar

Les rassemblements et les manifestations de protestation contre les féminicides se multiplient en Bolivie. Les militants des droits des femmes portent des pancartes, des cercueils en carton, des croix, des couronnes funéraires et des bouquets de fleurs pour attirer l'attention des citoyens et des autorités. Dans cette partie d'Amérique latine, la violence contre les femmes, qu'elle se déroule dans la sphère privée ou publique, est un mal endémique. La coopération suisse soutient, par l'intermédiaire de l'ONG Solidar Suisse, une série d'initiatives lancées par la société civile et les gouvernements à différents niveaux, mais surtout au niveau local. L'objectif est ambitieux : faire en sorte que chaque femme puisse exercer son droit à vivre une vie sans violence et être respectée en tant qu'être humain.

« À Cotoca, tout le monde est un saint » dit un dicton populaire. Située dans les basses-terres de Bolivie (Amazonie), à vingt kilomètres de Santa Cruz de la Sierra, la petite ville accueille chaque année des centaines de milliers de pèlerins. Elle est célèbre pour son sanctuaire dédié à la Vierge, « la mamita », patronne de l'Orient bolivien. Un jour de 2013, la tranquillité des habitants a été fortement ébranlée. Cotoca a fait les gros titres de la presse et a agité les médias sociaux, non pas en raison de la Vierge cette fois, mais à cause d'un crime horrible. Une jeune universitaire originaire du village a



Roxana Ocza, du service juridique intégral (SLIM) de Cotoca : « La culture machiste est la source de la violence contre les femmes. »

été sauvagement assassinée. Elle s'est fait dévaliser, violer et poignarder à quarante reprises.

« La cruauté extrême dont ont fait preuve les assassins est due au fait que la victime est une femme et à leur haine du sexe opposé ; il s'agit donc d'un cas typique de féminicide », déclare Roxana Ocza, responsable du service municipal de Cotoca qui vient en aide aux femmes victimes de toutes formes de violence. « Cet assassinat a été un choc terrible pour tous les habitants. Il a déclenché une mobilisation populaire pour empêcher que ce genre de crimes ne se reproduise dans le village », affirme la jeune psychologue. Dès lors, la municipalité et ses 50 000 habitants se sont organisés pour lutter contre un phénomène largement occulté dans la société bolivienne : la violence contre les femmes.

AUGMENTATION ALARMANTE DE LA VIOLENCE

Le féminicide de Cotoca n'est pas un cas isolé. Les experts dénoncent la fréquence élevée des actes de violence contre les femmes en Bolivie. Sept femmes sur dix sont victimes, dans leur foyer, d'une forme ou une autre de violence. Selon les données de l'ONU, la Bolivie est le pays d'Amérique latine où l'on enregistre le plus de violences contre les femmes au

sein de la famille et elle vient en troisième position en ce qui concerne les violences sexuelles. En 2016, 104 féminicides ont été enregistrés au niveau national. Pour autant, si le féminicide est la forme de violence la plus extrême à l'égard des femmes, les statistiques font état de nombreux autres cas de violence psychologique, physique, économique et sexuelle (par ordre de fréquence). Un tiers des victimes d'agression en Bolivie sont des filles et des adolescentes. Par ailleurs, on observe actuellement une augmentation alarmante des cas de femmes exerçant des fonctions publiques qui souffrent de harcèlement politique.

En Bolivie, on ne peut pas parler de la protection des femmes contre les actes de violence sans évoquer la loi 348, promulguée en 2013. La loi est essentiellement le fruit de la mobilisation du mouvement féministe, de militantes, d'organisations non gouvernementales et de députées, suite au meurtre de la journaliste Hanalí Huaycho par son mari. Elle a marqué un tournant dans la promotion des droits de la femme et elle constitue un instrument puissant pour lutter contre le machisme, profondément enraciné dans la société. Elle prévoit des dispositifs de protection et de soins pour les femmes victimes de violence ainsi que des sanctions contre les auteurs de tels actes. La loi 348, première du genre en Amérique latine, introduit notamment le délit de féminicide, passible

d'une peine incompressible de 30 ans de prison. Cotoca est l'une des premières municipalités à avoir appliqué au pied de la lettre les dispositions de la loi pour garantir aux femmes une vie sans violence.

SERVICES MUNICIPAUX EN COTOCA

Lors de son premier mandat comme maire de Cotoca, Wilfredo Añez a vécu en première ligne le désarroi et les inquiétudes de la population après l'affaire du féminicide. C'est la municipalité qui a organisé, de concert avec les institutions étatiques et les organisations de la société civile, un réseau destiné à promouvoir la protection des femmes. M. Añez, réélu dans cette fonction, mise sur la prévention : « Nous ne pouvons pas attendre que des femmes soient battues ou maltraitées avant d'oser s'adresser à la police ou aux services municipaux. C'est à nous d'élargir le champ d'action des mesures de prévention ». Pour lui, cela ne fait aucun doute : « Pour progresser, une société a besoin de paix et de sécurité. Les actes de violence à l'égard des femmes sont le symptôme de difficultés et de désagréments familiales, qui affectent l'ensemble d'une communauté. »



Wilfredo Añez, maire de Cotoca : « Nous devons sortir de nos bureaux et aller combattre la violence là où elle sévit. »

La municipalité dispose d'un instrument novateur pour prévenir et gérer les cas de violence contre les femmes. Conformément à la loi 348, l'administration publique est dotée d'un service juridique intégral municipal, mieux connu sous l'abréviation SLIM. Dans un local modeste situé à quelques rues de la Place du sanctuaire de Cotoca, une psychologue, une conseillère juridique et une assistante sociale viennent en aide aux femmes et

aux membres de leurs familles. « Sur les trois intervenantes, nous sommes deux à venir de la municipalité et à vivre dans ce village, ce qui nous motive d'autant plus à nous engager », explique Roxana Ocza. La psychologue, qui dirige le SLIM de Cotoca depuis trois ans, estime que la violence contre les femmes résulte essentiellement de la culture machiste, profondément ancrée dans la société bolivienne. L'alcool et la désagrégation familiale sont des facteurs aggravants, exacerbés par le chômage et l'instabilité économique. La combinaison de ces différents éléments provoque une situation explosive.

Les collaboratrices du SLIM, toutes rémunérées par la municipalité, assument une double tâche. D'une part, elles pratiquent une politique de portes ouvertes, offrant une assistance et un accompagnement aux femmes victimes d'agression qui recherchent un soutien ; d'autre part, elles dynamisent le réseau interinstitutionnel contre la violence mis en place par la municipalité, dont elles coordonnent et assurent les services en tant que facilitatrices et formatrices. Leur travail au sein du réseau est multidimensionnel. Sensibiliser la population aux droits des femmes, expliquer le contenu complexe de la loi 348, former les fonctionnaires et les bénévoles sont des tâches primordiales. Outre le SLIM, la police, notamment sa force spéciale de lutte contre la violence, le bureau de protection des enfants et des adolescents, ainsi que les services publics de la santé et de la justice jouent également un rôle central. Il leur appartient d'apporter un soutien direct dans les cas de violence avérée et d'alerter sur les risques lorsqu'ils détectent des situations critiques.



Iblin Velasquez, bénévole de Patuju (Cotoca) :
« J'aime aider et conseiller les jeunes et les filles de mon voisinage ».

L'ACCÈS À LA JUSTICE

Les cas traités par les SLIM qui sont transmis à une instance judiciaire sont de plus en plus nombreux. À l'échelle nationale, leur nombre est passé de 4400 en 2013 à quelque 23 000 en 2016. Cependant, les peines prononcées sont encore largement insuffisantes. Seuls 4% des cas débouchent sur une condamnation ou un acquittement du prévenu. À en croire les experts, l'augmentation du nombre de plaintes est due au travail d'information sur le champ d'application de la nouvelle loi et à la mise sur pied progressive des SLIM. « Grâce à l'intervention directe des SLIM, les femmes maltraitées ont plus facilement accès à la justice. Et pourtant, au moment d'engager des poursuites judiciaires, nombre d'entre elles cèdent à la pression de leur famille et renoncent à porter l'affaire devant un tribunal », constate Roxana Ocza. Une enquête réalisée dans quinze municipalités recense les raisons prépondérantes expliquant le taux élevé d'abandon au cours de la procédure judiciaire : absence de garantie pour les plaignantes, coût des démarches, lenteurs de la justice, distances à parcourir pour se rendre au tribunal, enquêtes longues et compliquées.

UNE COOPÉRATION ÉTENDUE

Les collectivités publiques ne sont pas les seules à proposer leurs services pour combattre la violence. Elles sont l'un des maillons de la chaîne interinstitutionnelle constituée d'écoles, d'universités, de centres de formation supérieure, d'organisations communautaires et religieuses, d'ONG et des quelques rares foyers d'accueil ou refuges temporaires pour les victimes. Les bénévoles qui vivent sur place jouent un rôle important. Iblin Velasquez, une dame d'un certain âge, travaille comme volontaire dans le quartier Patuju de Cotoca. Considérée comme une personne de confiance, elle a été nommée représentante du contrôle social de son quartier. Elle explique en quoi consistent ses interventions lorsqu'on lui signale un cas de violence : « Les voisins viennent me prévenir, je leur donne des conseils, j'appelle la police et j'accompagne les femmes au SLIM pour qu'elles puissent porter plainte et recevoir une aide psychologique », résume la bénévole expérimentée.



María Lourdes Regier, dirigeante de la fédération de moto-taxis de Cotoca : « J'aimerais pouvoir dialoguer davantage avec les gens, parce qu'ils ont beaucoup de réticences à parler de sujets comme le machisme ou la violence. »

María Lourdes Regier, 44 ans, est une femme solide. Elle est membre actif du réseau de Cotoca contre la violence et encourage l'échange d'expériences : « Je dis toujours que les personnes les plus indiquées pour donner des conseils sont celles qui ont vécu les mêmes problèmes et ont su les surmonter », explique-t-elle. En tant que dirigeante de la fédération de moto-taxis de Cotoca, elle s'est beaucoup investie pour combattre la violence contre les passagères. Le registre des conducteurs de moto-taxis, établi à l'initiative de Lourdes, a été une étape décisive. Il était important de pouvoir identifier les conducteurs : « Depuis que nous avons introduit l'accréditation, plus personne ne s'est plaint qu'un moto-taxi avait volé une passagère, parce que nous savons de qui il s'agit et où cette personne vit. » Mme Regier effectue un travail de sensibilisation au moyen d'une émission de radio, et lors des réunions de l'association, elle parle de la violence et du comportement à adopter vis-à-vis des passagères. Elle se dit convaincue que des structures comme le SLIM ou le bureau du médiateur pour les droits de l'homme ont amélioré la situation des femmes à Cotoca.

MILITANCE EN FAVEUR DES FEMMES

La stratégie de la coopération suisse en Bolivie vise notamment à améliorer la prestation de services au niveau municipal. Par exemple : « Le projet de développement municipal (Desarrollo Municipal, 2013 - 2016) avait pour principaux objectifs de réaliser la décentralisation effective des tâches dévolues à l'État et

de soutenir l'application de la loi 348 dans les municipalités », explique Martín Pérez, coordinateur de Solidar Suisse, qui portait auparavant le nom Ayuda Obrera Suiza. Le projet a été mené dans 80 municipalités, soit près d'un quart des municipalités boliviennes (339 au total). M. Pérez souligne que les fonds alloués par la coopération suisse n'ont pas été utilisés pour régler les frais d'équipement ou de fonctionnement ni les salaires du personnel des SLIM : « Les municipalités sont tenues d'assumer elles-mêmes ces dépenses dans le cadre de leur budget ordinaire, c'est une obligation légale ». Une question le préoccupe : comment assurer le fonctionnement des SLIM et des réseaux associatifs malgré les changements opérés au niveau des autorités et les restrictions budgétaires dont souffre l'administration publique ? « Pour assurer la pérennité des services des SLIM, nous devons susciter une mobilisation de la communauté en faveur des droits des femmes », ajoute M. Pérez.



Carmen Rodríguez, membre du conseil municipal de Cotoca : « Notre municipalité héberge un bureau du SLIM mais aussi un foyer d'accueil pour les femmes. C'est là que viennent se réfugier les victimes d'agression avec leurs enfants, et nous pouvons aussi leur proposer un soutien psychologique. »

COMMUNIQUER POUR ENCOURAGER LA PARTICIPATION

Un ensemble de réseaux constitue la colonne vertébrale du projet *Desarrollo municipal*. Pleinement opérationnels, ces réseaux constituent un système de transmission de bonnes pratiques et d'idées novatrices. Les réseaux mettent à disposition du matériel éducatif à des fins de prévention, notamment des jeux, des recueils de chansons, des exercices de dynamique



Le lieutenant-colonel Rody Gonzales, commandant de la police de Cotoca : « Nous appliquons le modèle de police de proximité et nous détachons un policier dans chaque quartier et dans chaque établissement d'enseignement. Ces policiers identifient les femmes qui pourront intervenir comme bénévoles et agir contre la violence. Nous devons veiller à une bonne coordination entre les différentes institutions, sans cela ce sera difficile d'accomplir notre mission. »

de groupe, des vidéos et des programmes radio. Le réseau des communicateurs locaux (*Red de Comunicadores Locales*), lancé il y a plusieurs années par le programme d'appui à la démocratie (*Programa de Apoyo a la Democracia, PADEM*) avec le soutien de la coopération suisse bénéficie d'un solide ancrage. Les communicateurs et communicatrices assistent les autorités municipales et les organisations de la société civile dans différents domaines de l'aide sociale, comme la santé, l'éducation ou la lutte contre la violence. Au fil des ans, la coopération suisse a développé toute une série d'instruments pratiques et de techniques de communication pour soutenir les municipalités dans leurs activités quotidiennes et augmenter la participation citoyenne au niveau local.

PROJET: UNE VIE SANS VIOLENCE

Toutes ces expériences accumulées, surtout au niveau des municipalités, ont jeté les bases d'un nouveau projet : intitulé « Une vie sans violence » (phase actuelle 2016 – 2020), ce projet bénéficie du soutien de la coopération suisse, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), ONU Femmes et Solidar Suisse, des institutions qui unissent leurs efforts pour amener les services de police, le ministère public, les

instances judiciaires et le système de santé à renforcer l'efficacité de leur travail, tant au niveau de la prévention qu'au niveau des services proposés au niveau local. Il convient de saluer tout particulièrement les efforts engagés par les différentes institutions internationales, publiques et privées, qui constituent une chaîne de soutien indispensable pour permettre aux femmes de rompre le cycle de la violence.

IMPRESSUM

Édition:

Direction du développement et de la coopération (DDC)
Division Amérique latine et Caraïbes
Freiburgstrasse 130, 3003 Berne
Cosude.amlat@eda.admin.ch

Texte: Richard Bauer

Photos: Anahí Mariscal Escobar

Informations complémentaires

www.eda.admin.ch/deza/fr/home/laender/bolivia.html

Cette publication est également disponible en allemand, en anglais et en espagnol.